



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 37408

Texte de la question

M Henri Cuq appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des bassonistes français. En effet, selon certains renseignements le système dit du basson allemand serait privilégié. C'est ainsi que de nombreux concours de recrutement de bassonistes préciseraient dans leur règlement que les épreuves seraient réservées aux instrumentistes pratiquant le système allemand. Or l'ensemble du système pédagogique se développe à partir du basson français dont l'enseignement est dispensé dans les écoles de musique municipales, nationales, conservatoires nationaux de région, conservatoires nationaux supérieurs de Lyon et de Paris. Si cet état de fait devait se poursuivre, il est à noter que tous les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers devraient être remplacés par des instruments d'importation. De ce fait, tout un pan de la lutherie française disparaîtrait. Aussi il lui serait très reconnaissant de bien vouloir lui faire connaître si des mesures peuvent être prises pour garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37408

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 852